

TARIFS USLD

ANNÉE 2025 à compter du 1^{er} Avril 2025

Arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse n° 2025-036 en date du 31 mars 2025

Tarif Hébergement : 67.52 Euros

Tarif Hébergement de moins de 60 ans : 97.55 Euros

Tarif Dépendance :

GIR 1 et 2 : 31.99 Euros **APA 23.38 Euros**
GIR 3 et 4 : 20.29 Euros **APA 11.68 Euros**
GIR 5 et 6 : 8.61 Euros

Tarif de Réservation : « Cas Général » 47.52 Euros

Tarif de Réservation : « Psychiatrie » 52.52 Euros

Tarif à la charge du résident 76.13 € par jour

Soit 2 360.03 € par mois

Une retenue de garantie est demandée à l'admission d'un montant de 1 000 € (chèque encaissé, émis à l'ordre du TRESOR PUBLIC)